

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **24 (1895)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gaison. Quelles marchandises aurez vous pour aller et quelles pour revenir ? . . » — « Faites une excursion de San-Francisco à Paris. Votre route. Quels articles rapporterez-vous ?... » Et ce sont d'indéfinies interrogations sur les climats, sur les produits végétaux et minéraux, sur la répartition des industries.

S'agit-il de mathématiques ? Le calcul mental occupe la première place, bien entendu, et tous les problèmes se rapportent à des opérations d'achat et de vente.

S'agit-il d'histoire ? Toutes les questions tournent autour des annales de la grande République et surtout de la Nouvelle-Angleterre : « Quand et par qui fut fondée Boston ?... Qu'est-ce que l'arbre de la liberté, le massacre de Boston, l'affaire du thé à Boston ? . Décrivez un village de New-England (Nouvelle-Angleterre), un dimanche matin, à l'époque coloniale.. . Donnez un récit du débarquement dans la baie de Massachusetts et une brève description des gens qui conduisirent cette première colonie.... »

Manifestement, l'écolier préparé à répondre sur tous ces points a été élevé en vue de devenir un homme d'affaires dans une démocratie et, s'il est possible, dans une ville spéciale de cette démocratie. Les citoyens qui dirigent ce vaste organisme d'instruction civique, trouvent cependant qu'il y a encore dans ces programmes trop peu de place laissée à l'ouvrier. Leur rapport esquisse le projet d'une nouvelle école destinée aux arts mécaniques, mais plus complète qu'aucune autre. Elle s'appellera, elle s'appelle sans doute, à l'heure présente, école supérieure de mécaniciens. Le programme s'en trouve résumé dans cette phrase que je transcris textuellement : « Pour la première fois, à Boston, l'enfant qui veut entrer dans l'industrie aura, pour s'y préparer aux frais du public, les mêmes opportunités données depuis si longtemps à ceux qui se préparent aux affaires ou à quelque autre existence professionnelle... »

Arrivés à ce point, il semble que ces gens aient atteint leur idéal qui peut se résumer d'un mot : la complète identité de l'Education et de la vie

PAUL BOURGET.



Chronique scolaire

Fribourg. — M. l'abbé Tanner vient de demander sa démission de directeur de l'Ecole normale d'Hauterive. C'est l'aumônier, M. Dessibourg, qui le remplace. Le poste d'aumônier a été confié à M. l'abbé Favre, ancien vicaire d'Yverdon. En raison de la création d'une 4^{me} année, on a donné un nouveau maître à l'Ecole normale dans la personne de M. Berset, instituteur à Arconciel. Il exercera en même temps les fonctions de surveillant et de professeur.

M. l'abbé Tanner a passé treize ans à l'Ecole normale, d'abord comme aumônier et professeur, puis en qualité de directeur. L'état de sa santé l'oblige malheureusement à s'en éloigner. L'aménité de son caractère et ses remarquables talents lui concilièrent, dès le premier jour, l'affection et l'estime des élèves

aussi bien que l'attachement des professeurs. La seule chose qui puisse tempérer l'amertume des regrets qu'occasionne cette démission, c'est l'heureux choix de son successeur.

Avant d'aborder l'instruction secondaire, M. Dessibourg avait occupé une place d'instituteur. Il a ensuite rempli avec succès les fonctions d'aumônier et de professeur à l'École normale. Il était tout naturellement désigné pour le poste important que l'autorité supérieure vient de lui confier. Nous ne doutons pas qu'il ne soit heureusement secondé par les deux nouveaux maîtres que le Conseil d'État a choisis, M. Favre et M. Berset. Nous leur présentons à tous nos meilleures félicitations.

Zoug. — L'association des instituteurs catholiques de la Suisse allemande s'est réunie les 22 et 23 septembre, à Zoug. Elle comptait plus de 300 participants. Entre autres questions, on y a discuté le projet de la subvention des écoles par la Confédération. M. Frei, instituteur à Einsiedeln, a été appelé à la rédaction de l'organe de la Société. On a décidé aussi de fonder une exposition permanente à Lucerne. Espérons que cette importante association continue à se développer et que des liens de confraternité s'établissent entre elles et les Sociétés similaires de Fribourg, du Valais et du Tessin.

France. — Le Congrès pédagogique du Havre réuni les 30 et 31 août, a obtenu un plein succès.

Voici quelques-uns des vœux qui y furent votés :

1^o Il est désirable que, dans chaque région, toutes les personnes de bonne volonté comprennent qu'il est de leur devoir de se grouper en Sociétés ou Comités ayant pour but d'organiser, d'encourager et de subventionner soit les cours d'adultes, soit les conférences populaires, soit les patronages scolaires, soit les bibliothèques ou autres institutions complémentaires ;

2^o Il est désirable que les associations existantes étendent et complètent leur action sous toutes ses formes et que des allocations spéciales soient affectées à celles de ces associations qui, par l'envoi de délégués, conférenciers, etc., cherchent à susciter, dans les départements, d'autres groupements ayant le même objet ;

3^o Il est désirable de confier aux Sociétés libres d'enseignement et d'éducation populaires le soin d'organiser, au moins dans les grands centres, des cours répondant aux besoins des populations. L'État encouragerait ces Sociétés par des subventions proportionnées à leurs efforts.

VŒUX ADOPTÉS

1^o Le Congrès, considérant que les projections lumineuses sont utiles à la plupart des connaissances éducatives et professionnelles qui composent le bagage de l'instruction populaire à

ses divers degrés, émet le vœu que les Sociétés d'instruction et les membres de l'Université fassent appel, le plus possible, à ce mode d'enseignement

2° Le Congrès fait appel à l'initiative et au concours des auteurs et des éditeurs pour élaborer, en vue des conférences populaires, un recueil de sujets de causerie sur la cosmographie, la physique, la météorologie, la chimie, la technologie, l'anatomie et la physiologie humaines, l'hygiène, la zoologie, la botanique, l'agriculture, la géologie, la géographie, l'histoire, l'histoire de l'art, la morale et l'enseignement civique.

Le titre de chaque conférence serait accompagné de l'indication de documents élémentaires et peu nombreux, utiles pour préparer cette conférence.

Ces documents seraient suivis d'une liste de vues ou de figures à projeter se rapportant au sujet à traiter. Il serait désirable qu'il parût des vues correspondant au recueil de conférences déterminé ci-dessus.

3° Le Congrès fait appel au concours des éditeurs, des Sociétés de photographies, des Sociétés savantes diverses et même des particuliers, pour réunir le plus grand nombre possible de vues de paysages, de monuments, d'usines, de détails d'industrie et d'agriculture, etc.

4° Le Congrès estime que les vues exécutées comprennent des séries spéciales aux écoles maternelles et aux divisions inférieures des écoles élémentaires.

ANNONCES

CAISSE HYPOTHÉCAIRE

DU CANTON DE FRIBOURG

Nous avons l'honneur d'informer les personnes qui ont consenti la conversion des cédulas 3 $\frac{3}{4}$ 0/0 série G. au taux du 3 $\frac{1}{2}$ 0/0, qu'elles peuvent dès maintenant retirer les nouvelles cédulas au *bureau de comptabilité de la Caisse* contre remise et quittance du récépissé provisoire qui leur a été délivré.

Fribourg, le 30 septembre 1895.

Le Directeur : **L. MULLER.**